



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSEIL POUR LA REVISION DES CONTRATS ET ASSISTANCE/CONSEIL FISCALE

I. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

L'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) est une institution publique ayant pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé des populations au niveau national et international à travers la recherche de l'excellence dans la recherche, les services, l'enseignement et la formation. Au sein de Swiss TPH, Le Centre Suisse de Santé Internationale (SCIH) de Swiss TPH mène des activités de conseil, de gestion de projets, de formation et de recherche appliquée en santé internationale. Parmi les mandats qui lui incombent, le département SCIH intervient pour le compte du Fonds mondial de lutte contre le Paludisme, la Tuberculose et le VIH / Sida en tant qu'Agent Local du Fonds mondial (ALF) dans une quinzaine de pays, principalement situés en Afrique et au Moyen Orient.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'installation de Swiss TPH est effective depuis le 04 Juillet 2014 conformément à la réglementation en vigueur en République de Guinée et actée par convention d'établissement N°0152/MATD/CAB/SERROMA/2014.

Le bureau de la représentation de Swiss TPH en Guinée est sis à Comakry et emploie des consultants aussi bien nationaux qu'internationaux.

Pour s'assurer que les textes en vigueur dans le pays sont bien appliqués en matière de contrat de travail des consultants nationaux et internationaux, cet avis de consultation restreinte, est lancé pour recruter un conseiller (cabinet/consultant individuel) qui étudiera la régularité des contrats de travail et de consultation actuel par rapport aux textes fiscaux et sociaux en Guinée.

III. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations à fournir par le conseiller (cabinet/consultant individuel) sont indiquées comme suit :

- Assurer un diagnostic d'optimisation fiscale de l'institution dans la conclusion des contrats avec les consultants nationaux et internationaux. Le diagnostic sera assorti d'un rapport présentant les constats et recommandations du conseiller (cabinet/consultant individuel) ;
- Analyser et fournir un avis motivé sur les « contrats de services » actuellement en vigueur pour l'ensemble du personnel ;
- Faire des recommandations à l'institution sur les différentes options de contractualisation avec le personnel local et international, assorties des implications fiscales et sociales de chaque option tant pour l'institution que pour le personnel ;
- Exposer les démarches éventuelles de régularisation de la situation fiscale de l'institution ;
- Proposer à l'institut la meilleure option de la détermination de l'assiette imposable individuelle et collective ;
- Proposer pour le personnel expatrié de l'institut la meilleure option de détermination de l'assiette imposable individuelle ;

- Toutes autres questions non listées ci-dessus mais considérées comme pertinentes par le conseiller (cabinet/consultant individuel) au regard des prestations citées dans ces TDRs.
- Assister Swiss TPH dans la gestion de contrôles fiscaux lorsqu'ils surviennent ;
- Assurer à fréquence mensuelle, la tenue à bonne date, des déclarations fiscales (et sociales), leur collecte et dépôt aux services compétents de l'administration fiscale ;
- Fournir l'actualité sur la fiscalité locale et sous régionale intéressant le secteur des associations ou relevant du domaine d'activités de l'institution ;

IV. PROFIL

Le conseiller (cabinet/consultant individuel) doit remplir les conditions ci-après :

- Etre légalement installé en Guinée et exerçant régulièrement sur le territoire guinéen ;
- Maîtriser les textes légaux liés à la gestion des contrats de travail et des consultants nationaux et internationaux ;
- Avoir une maîtrise et une connaissance actualisée de la fiscalité guinéenne ;
- Le chef de l'équipe ou le consultant individuel doit avoir au moins une maîtrise (BAC + 4) en gestion des ressources humaines, en administration générale, en comptabilité, audit, finance ou fiscalité ;
- Justifier d'une expérience de trois (03) ans au moins dans le domaine de conseil et assistance en direction des entreprises et des associations de type loi 1901 exerçant en république de Guinée dans le domaine de gestion des contrats de travail et de consultants.

V. COMPOSITION DES OFFRES

Les offres des soumissionnaires comprendront les documents ci-après :

- La compréhension de la mission ;
- La méthodologie de l'intervention ;
- La copie des diplômes des différentes personnes proposées pour la mission ;
- La copie des pièces d'identités des personnes proposées pour la mission ;
- Les curriculum vitae détaillés des personnes proposées pour la mission ;
- Les références du conseiller (cabinet/consultant individuel) prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution et les preuves des expériences de chacune des personnes proposées pour la mission ;
- Copie du registre de commerce (ou attestation d'immatriculation fiscale si consultant individuel) ;
- Une attestation de résidence pour les consultants individuels ;
- Copie des attestations fiscale et CNSS à jour pour les personnes morales ;
- L'offre financière selon le modèle en annexe.

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires présenteront leurs offres (technique et financière) en un seul fichier électronique (format PDF) portant la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'UN CONSEILLER (CABINET/CONSULTANT INDIVIDUEL) » A N'OUVRIR QU'EN SEANCE.

VII. SOUMISSION DES OFFRES

Les cabinets/consultants intéressés par le présent avis sont invités à soumettre leur proposition par voie électronique aux adresses suivantes : faliou.dandjinou@swisstph.ch et amadou.midou@swisstph.ch au plus tard le 07 janvier 2021 à 17H30. Toute candidature envoyée après ce délai ne sera pas prise en compte.

Annexe 1 : Modèle de présentation de l'offre financière

N° d'ordre	Désignation des prestation	Nombre d'heures (A)	Prix unitaire (B)	Montant (A x B)
1	Relecture des contrats et production du rapport de observations et des recommandations			
2	Mise à jour des contrats conformément aux dispositions légales			
3	Proposition de régularisation fiscale et sociale			
4	Mission d'assistance continue			
	TOTAL			

Annexe 2 : Méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation retenue est décrite comme ci-après :

1. Noter individuellement pour chaque soumission retenue les éléments du dossier technique, par chaque membre sur la base de la grille d'évaluation ;
2. Faire la moyenne des notes individuelles et dégager les candidats qui ont obtenu le score technique de 70 points au moins ;
3. Procéder aux vérifications arithmétiques des offres financières et corriger au besoin les erreurs éventuelles ;
4. Noter l'évaluation financière en partant de la formule suivante :
 $NF = 100 \times F_m / F$ (NF étant la note financière, F_m la proposition la moins-disante parmi les dossiers ayant eu au moins 70 points, F étant le montant de la proposition considérée).
5. Dégager la note finale (score technique pondérée de 65% + score financière pondérée de 35%) et procéder au classement final.

Critères/grille d'évaluation des offres techniques et leur pondération

Critères d'évaluation	Note maxi	Score
Compréhension de la mission	10	
Méthodologie	20	
Expériences du cabinet (03 ans au moins dans le domaine de conseil et assistance fiscaux en direction des associations de type loi 1901 exerçant en république du Bénin)	30	
Qualification du personnel clé proposé (maîtrise (BAC + 4) en gestion des ressources humaines, en administration générale, en comptabilité, audit, finance ou fiscalité)	20	
Expériences du personnel clé proposé pour la mission (au moins 03 années d'expérience dans le domaine de conseil et assistance fiscaux)	20	
Total		100

La note minimum requise en vue de la qualification de l'offre technique est de 70 points. Seules les offres financières des candidats qui seront techniquement qualifiés seront considérées pour la suite du processus, à condition qu'il y ait au moins 2 offres techniques qualifiées.